

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Concentre d'agent refroidissant VETROCOOL

Date de révision: 01.06.2023

Code du produit: BO5002827

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Concentre d'agent refroidissant VETROCOOL

Autres désignations commerciales

BO 5002827, 20 kg

BO 5002828, 220 kg

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

aides de lubrification

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone: +49 2129 5568-300
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, 145. +41 44 251 51 51 (24Std), www.tox.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P503	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Concentre d'agent refroidissant VETROCOOL

Date de révision: 01.06.2023

Code du produit: BO5002827

Page 2 de 7

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol			5 - < 10 %
	203-872-2	603-140-00-6		
	Acute Tox. 4; H302			
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine			1 - < 5 %
	203-312-7	603-079-00-5		
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
111-46-6	203-872-2	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol	5 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = > 5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 19600 mg/kg		
105-59-9	203-312-7	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = 5990 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4680 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver à l'eau chaude et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les yeux et la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone
oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Concentre d'agent refroidissant VETROCOOL

Date de révision: 01.06.2023

Code du produit: BO5002827

Page 3 de 7

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Déversements majeurs: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Pour le nettoyage

Rincer à l'eau.

Autres informations

Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Conserver dans le conteneur original.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

10 - 30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aides de lubrification

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Concentre d'agent refroidissant VETROCOOL

Date de révision: 01.06.2023

Code du produit: BO5002827

Page 4 de 7

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
111-46-6	Diéthylèneglycol	10	44		VME 8 h	
		40	176		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	26 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	106 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	60 mg/m ³
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	19 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine	
	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,013 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,89 mg/l
	Sédiment marin	0,11 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

gants de protection EN ISO 374

caoutchouc nitrile

Caoutchouc butyle

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de Filtre recommandé: A-P2.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Concentre d'agent refroidissant VETROCOOL

Date de révision: 01.06.2023

Code du produit: BO5002827

Page 5 de 7

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique

	Testé selon la méthode	
Inflammabilité:	non applicable	
pH-Valeur:	9,5 -10,5	DIN 51369
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	3 - 5 mm ² /s	DIN 16896
Hydrosolubilité:	soluble	OECD 116
Densité:	1,060-1,080 g/cm ³	DIN 51757

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion
aucune

Propriétés comburantes
aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5. Matières incompatibles

acides forts et oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 6666,7 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Concentre d'agent refroidissant VETROCOOL

Date de révision: 01.06.2023

Code du produit: BO5002827

Page 6 de 7

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol				
	orale	DL50 mg/kg	19600	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	13300	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 5 mg/l	Rat	
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine				
	orale	DL50 mg/kg	4680	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	5990	Lapin	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 32000	96 h	Gambusia affinis	
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1000 - 2200	96 h	Leuciscus idus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	37 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	233 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol	-1,98 (25°C)
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine	-1,08

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Concentre d'agent refroidissant VETROCOOL

Date de révision: 01.06.2023

Code du produit: BO5002827

Page 7 de 7

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

120110 Déchets provenant de la mise en forme ou du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Déchets provenant de la mise en forme et du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Huiles d'usinage de synthèse; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

120109 Déchets provenant de la mise en forme ou du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Déchets provenant de la mise en forme et du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet spécial

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Législation nationale**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,13,15.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)